

Extrait du registre des délibérations

Séance du 5 Décembre 2024

L'an 2024 et le 5 Décembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. POUPART Henri, Maire

Présents : M. POUPART Henri, Mme GUILLOUT Béatrice, M. DELANNOY Jean, M. BIZET François, Mme COURJAL Arlette, M. CHATELAIN Jean-Claude, Mme DESCAMPS Linda, M. LEMESRE Philippe, Mme FROMENTIN Fatima, Mme BIZET Carole,

Absents excusés : M. DUPONCHEL Jean-Claude (pouvoir donné à M. BIZET François), M. BERZIN Thierry, Mme BOULANGER Michèle (pouvoir donné à Mme DESCAMPS Linda), Mme DOUYÈRE Christelle (pouvoir donné à M. LEMESRE Philippe)

Absent : M. BEAUFILS Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 28/11/2024

Date d'affichage : 06/12/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture d'ABBEVILLE
le : 06/12/2024

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme GUILLOUT Béatrice

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Convention avec TE80 concernant le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Demande de subvention DETR et DSIL - exercice 2025
- Demande de subvention hors Etat pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Centre Culturel : achat des équipements de sonorisation et éclairage complémentaires

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. Celui-ci ne figurant pas sur la convocation, il demande à l'ensemble des membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Centre Culturel : achat des équipements de sonorisation et éclairage complémentaires. Monsieur le Maire indique qu'il convient d'étudier le devis d'achat d'équipements de sonorisation et éclairage complémentaires pour le Centre Culturel dès aujourd'hui si nous voulons que la facture correspondante soit payée en début d'année 2025 et fasse partie de la dernière demande de versement de subvention (l'arrêté d'attribution de la subvention du Conseil Départemental au titre du fonds d'appui aux communes 2022-2024 arrive à échéance en février 2025).

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

- Procès-Verbal de la réunion précédente

Il est adopté à l'unanimité

- Convention avec TE80 concernant le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux (réf : 2024 12 05 D1)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation thermique de la salle des fêtes et de la mairie avec une rénovation de la chaufferie commune en géothermie sur la base du rapport envoyé par Territoire d'Energie Somme (TE80) et propose de confier à TE80 la réalisation sous mandat de maîtrise d'ouvrage de la « rénovation globale et de la mise en place d'un système de chauffage efficace»

TE80 assurera pour le compte de la collectivité la maîtrise d'ouvrage des travaux et mettra en place pour la commune une maintenance adaptée à l'installation.

Ce marché rentre dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des travaux sous mandat de la Commune, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités ».

Le montant prévisionnel des études est estimé à 86 500 €HT.

Le plan de financement des études est le suivant :

PRESTATIONS ETUDES	MONTANT	
TOTAL « ETUDES »	86 500,00	€ HT
Subventions CCRT ETUDES	9 200,00	€
Fond de concours ETUDES – TE80	60 000,00	€
SOUS- TOTAL AIDES « ETUDES»	69 200,00	€ HT
Reste à charge collectivité (dont TVA : 17 300€)	34 600,00	€ TTC
TOTAL TTC OPERATION	103 800,00	€ TTC

Le cout estimatif définitif des travaux sera établi à l'issue des études avec le plan de financement et donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la convention pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de rénovation thermique de la salle des fêtes et de la mairie avec une rénovation de la chaufferie commune en géothermie telle que présenté par Monsieur le Maire.
- Approuve la convention à passer avec TE80 pour la réalisation de « rénovation globale et de la mise en place d'un système de chauffage efficace » sous mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du groupement de commandes.
- précise que 50.000€ sont inscrits au BP2024 et décide d'inscrire lors du budget 2025, le solde pour la totalité du coût des études, TVA comprise.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions possibles (CCRT80, Etat, Région,...), à signer les conventions et tous les documents relatifs à cette opération.
- Autorise TE80 à percevoir les fonds du CCRT80, qui seront reversés en totalité après solde de l'opération à la collectivité.

- Demande de subvention DETR et DSIL - exercice 2025 (réf : 2024 12 05 D2)

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de rénovation thermique de la salle des fêtes et de la mairie avec une rénovation de la chaufferie commune en géothermie

Pour un montant de travaux estimé à 636.500€ HT

Correspondant au coût estimatif de l'opération fourni par Territoire d'Energie Somme

L'assemblée délibérante, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET A L'UNANIMITÉ,

- adopte le projet qui lui est présenté,
- **sollicite l'aide de l'État à hauteur de 57,74% (31,42% DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) + 26,32% DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)) et arrête le plan de financement suivant :**

☐	Subvention État DETR :	31,42%	200.000,00€
☐	Subvention État DSIL :	26,32%	167.530,00€
☐	Subvention État Fonds vert :	7,86%	50.000,00€
☐	Subvention conseil régional Hauts-de-France :	4,24%	27.000,00€
☐	Subvention conseil départemental de la Somme :	4,48%	28.500,00€
☐	Autre Collectivité : CCRT via la TE80 :	5,69%	36.200,00€
	Soit un sous-total aides publiques	80%	509 230,00 €
Part revenant au maître d'ouvrage :			
☐	Fonds propres :	20%	127.270,00€
☐	Fonds propres :	TVA 20%	127.270,00€
	Total ressources prévisionnelles H.T.		636 500,00 €

- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

- Demande de subvention hors Etat pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (réf : 2024 12 05 D3)

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de rénovation thermique de la salle des fêtes et de la mairie avec une rénovation de la chaufferie commune en géothermie
Pour un montant de travaux estimé à 636.500€ HT
Correspondant au coût estimatif de l'opération fourni par Territoire d'Energie Somme

L'assemblée délibérante, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET A L'UNANIMITÉ,

- adopte le projet qui lui est présenté,
- **sollicite l'aide des financeurs hors État à hauteur de 22,26% (7,86% Fonds vert + 4,24% conseil régional Hauts-de-France + 4,48% conseil départemental de la Somme + 5,69% : autre Collectivité : CCRT via la TE80) et arrête le plan de financement suivant :**

☐	Subvention État DETR :	31,42%	200.000,00€
☐	Subvention État DSIL :	26,32%	167.530,00€
☐	Subvention État Fonds vert :	7,86%	50.000,00€
☐	Subvention conseil régional Hauts-de-France :	4,24%	27.000,00€
☐	Subvention conseil départemental de la Somme :	4,48%	28.500,00€
☐	Autre Collectivité : CCRT via la TE80 :	5,69%	36.200,00€
	Soit un sous-total aides publiques	80%	509 230,00 €
Part revenant au maître d'ouvrage :			
☐	Fonds propres :	20%	127.270,00€
☐	Fonds propres :	TVA 20%	127.270,00€
	Total ressources prévisionnelles H.T.		636 500,00 €

- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

- Centre Culturel : achat des équipements de sonorisation et éclairage complémentaires (réf : 2024 12 05 D4)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a, en tout début de réunion, accepté à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour : en effet, il convient d'étudier le devis d'achat

d'équipements de sonorisation et éclairage complémentaires pour le Centre Culturel dès aujourd'hui si nous voulons que la facture correspondante soit payée en début d'année 2025 et fasse partie de la dernière demande de versement de subvention (l'arrêté d'attribution de la subvention du Conseil Départemental au titre du fonds d'appui aux communes 2022-2024 arrive à échéance en février 2025).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du conseil municipal en date du 17/08/2023, du 04/07/2023 et du 09/03/2023 où il a été décidé d'accepter des devis pour des équipements de sonorisation et éclairage pour le Centre Culturel. Il rappelle également à l'assemblée la délibération du conseil municipal en date du 29/09/2022 où le conseil municipal sollicitait l'aide du Conseil Départemental de la Somme dans le cadre du fonds d'appui aux communes 2022-2024 pour la partie dépenses de sonorisation pour l'équipement du centre culturel. Pour rappel, nous avons sollicité la somme de 18.480,97€ (soit 40% de l'estimation d'un montant de 46.202,43€ H.T.). Pour rappel, nous avons reçu l'arrêté accordant une subvention de 18.481€.

Monsieur le Maire indique qu'il manque quelques équipements notamment au niveau du son pour que le rendu soit de meilleure qualité. Il indique qu'il a reçu ce devis mardi, après l'envoi des convocations à la réunion de conseil de ce jour. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau devis qu'il a en sa possession. Il indique qu'il n'a qu'un seul devis car dans ce domaine assez spécifique, il y a peu d'entreprises sur le marché.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de CYNERGIE SONORISATION Live à Amiens pour du matériel son, lumière, vidéo ainsi que des accessoires et du câblage :

Le devis de CYNERGIE SONORISATION Live à Amiens pour du matériel son, lumière, vidéo ainsi que des accessoires et du câblage est de 9.550,85€ H.T. soit 11.461,02€ T.T.C..

Le total du coût sonorisation éclairage du centre culturel (comprenant les devis acceptés les 09/03/2022, 04/07/2023 et 17/08/2023) payé à ce jour est de : 27.434,80€ H.T. soit 32.921,76€ T.T.C..

Le Conseil Municipal,

Vu le prix de l'estimation utilisé pour la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme,

Vu le devis présenté et le montant total inférieur à l'estimation,

Après délibération et à l'unanimité,

- accepte le devis de **CYNERGIE SONORISATION Live à Amiens pour du matériel son, lumière, vidéo ainsi que des accessoires et du câblage**, devis d'un montant de **9.550,85€ H.T. soit 11.461,02€ T.T.C.**,
- demande à Monsieur le Maire de passer la commande le plus rapidement possible,
- autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches et formalités nécessaires et à signer toutes les pièces correspondantes à cet achat (lettre de commande, mandat de paiement ...).

Questions diverses :

- Monsieur le Maire indique que les colis de Noël doivent être livrés le 10 décembre. Ils pourront être distribués à partir du samedi 14 décembre. Un mail sera envoyé lorsqu'ils seront reçus.
- Monsieur le Maire rappelle que le Noël des enfants a lieu le samedi 14 décembre.
- Mme Carole Bizet demande si quelqu'un connaît bien le chasseur locataire du marais de Ponthoile. Il ne répond pas quand on lui téléphone. Monsieur le Maire va lui téléphoner ou téléphoner à son garde.
- Mme Béatrice Guillout donne le bilan du Téléthon 2024. Une discussion suit au sujet du feu d'artifice tiré à l'occasion du Téléthon, discussion sur le prix, la catégorie, le fournisseur, l'endroit du tir....
- Monsieur le Maire indique que la pancarte au cimetière (panneau interdit aux chiens et merci de fermer la barrière) n'est pas restée longtemps en place.
- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un mail de la Notaire concernant l'acte de vente de la parcelle située à côté du cimetière. Le dossier avance.
- Mme Fatima Fromentin indique que la haie du cimetière n'est pas belle, elle ne pousse pas vite. Un mur aurait été mieux. Monsieur le Maire rappelle que c'est une décision du conseil municipal. Il faut un peu de patience pour

que les plants fassent leurs racines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Ont signé les membres présents.